



**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES
ÉCOLE LES MARGUERITE**

**Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement
de l'école Les Marguerite tenue à la bibliothèque le 21 septembre 2021 à 19h00**

ÉTAIENT PRÉSENTS

| | |
|--------------------------|--------------------------------|
| Sarah Décarie-Daigneault | Présidente |
| Marie-Ève Desrosiers | Parent |
| Jessika Brazeau | Parent |
| Valérie Leclerc | Enseignante |
| Nathalie Blais | Enseignante |
| Lucie Lanthier | Enseignante (membre substitut) |
| Geneviève Bergeron | Personnel de soutien |

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Mélanie Bérubé directrice

ÉTAIENT ABSENTS

Jean-François Auclair, parent
Ginette Borduas, enseignante

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mélanie Bérubé, directrice, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance, il est 19h00.

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Madame Bérubé, directrice, accueille les nouveaux membres au conseil d'établissement et leur souhaite la bienvenue.

C.É.21-22-01

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Nathalie Blais et secondé par madame Lucie Lanthier.

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

C.É.21-22-02

4. ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT OU D'UNE PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Mélanie Bérubé, directrice de l'école, informe qu'il y a lieu d'élire un membre parent du conseil d'établissement comme président.

Il est proposé par madame Marie-Ève Desrosiers et secondé par madame Jessika Brazeau.

QUE madame Sarah Décarie-Daigneault soit élue présidente du conseil d'établissement de l'école les Marguerite pour une durée d'un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

C.É. 21-22-03

5. ÉLECTION D'UN SUBSTITUT À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Il est proposé par madame Sarah Décarie-Daigneault et secondé par madame Geneviève Bergeron.

QUE madame Marie-Ève Desrosiers soit élue substitut à la présidente du conseil d'établissement de l'école les Marguerite pour une durée d'un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. QUESTION DU PUBLIC

Aucun Public

7. NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Conformément à l'article 69 LIP, la direction d'établissement désigne la personne suivante pour agir à titre de secrétaire du conseil d'établissement, soit madame Kathleen Bégin.

C.É. 21-22-04

8. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 10 juin 2021

Madame Mélanie Bérubé, directrice de l'école fait le suivi du procès-verbal du Conseil d'établissement du 10 juin 2021.

Il est proposé par madame Valérie Leclerc et secondé par madame Nathalie Blais.

QUE le procès-verbal de la séance du 10 juin 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. LISTE DES MEMBRES (mise à jour des coordonnées)

Les membres ont mis leurs coordonnées à jour : numéros de téléphone et adresse courriel.

10. FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES

Madame Mélanie Bérubé, directrice de l'école, donne les informations à propos d'une formation obligatoire offerte aux membres. Le lien pour la formation est indiqué au verso du cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement. Le lien est également disponible sur l'ordre du jour.

C.É. 21-22-05

11. ÉTABLISSEMENT DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Madame Bérubé, directrice, présente le document des règles de régie interne pour l'année scolaire 2021-2022.

Il est proposé par madame Sarah Décarie-Daigneault et secondé par madame Valérie Leclerc.

QUE les règles de régie interne pour l'année 2021-2022 soient adoptées avec les modifications apportées durant la séance concernant la demande de remplacement.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ.

C.E.21-22-06

12. ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER DES SÉANCES

Madame Mélanie Bérubé, directrice de l'école, demande aux membres de fixer les dates des séances du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022.

Il est proposé par madame Nathalie Blais et secondé par madame Valérie Leclerc.

QUE les dates retenues pour les séances du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 soient : le mercredi 3 novembre 2021, le mercredi 15 décembre 2021, le mercredi 9 février 2022, le mercredi 27 avril 2022 et le mercredi 15 juin 2022.

Les rencontres se dérouleront en présentiel à la bibliothèque de l'école jusqu'à nouvel ordre et débiteront à 19h.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ.

13. DÉNONCIATION D'INTÉRÊT ET D'AUTORISATION DE DIVULGATION

Madame Mélanie Bérubé, directrice de l'école, fait part aux membres du Conseil d'établissement des dispositions relatives aux conflits d'intérêts et de la dénonciation d'intérêt qui doit lui être faite par écrit. Chaque membre complète l'information demandée et le tout est conservé à l'école.

Présentement, aucun membre n'est en conflit d'intérêts au Conseil d'établissement.

14. PROJET ÉDUCATIF (ÉVALUATION)

Mélanie Bérubé, directrice de l'école, fait le résumé de l'année 2 du projet éducatif rédigé en collaboration avec l'équipe-école. La présentation des résultats permet une évaluation des objectifs et une objectivation quant à la tendance d'atteindre la cible visée.

C.É.21-22-07

15. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CÉ

Un budget de fonctionnement de 373 \$ est alloué au Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022. Pour l'instant, aucun besoin de la part des membres n'est demandé.

Il est proposé par Mme Sarah Décarie-Daigneault et secondé par Mme Geneviève Bergeron.

QUE le budget de fonctionnement du CÉ soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

C.É.21-22-08

16. POLITIQUE ALIMENTAIRE

Madame Mélanie Bérubé, directrice de l'école, informe les membres de la politique alimentaire du centre de services scolaire et demande à ces derniers de se positionner afin d'encadrer les collations spéciales offertes par le personnel lors des fêtes durant l'année scolaire et qui sont interdites dans la politique alimentaire.

Après discussion, il est proposé par madame Sarah Décarie-Daigneault et secondé par madame Marie-Ève Desrosiers que la décision d'offrir ou non des collations spéciales respectant ou non la politique alimentaire lors des fêtes soit au nombre maximal de 10 fois durant l'année scolaire comme l'année dernière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

17. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES

Madame Mélanie Bérubé, directrice de l'école, nous informe que la liste des activités complémentaires sera présentée lors de la prochaine séance du conseil d'établissement. Elle nous informe également que des activités avec le policier communautaire et la bibliothèque de la ville sont prévues avec les élèves de tous les niveaux.

Mme Bérubé demande l'autorisation aux membres du conseil pour que les élèves puissent sortir hors du terrain de l'école à l'occasion pour des activités extérieures.

Il est proposé par Mme Valérie Leclerc et secondé par Mme Nathalie Blais.

QUE la demande soit approuvée telle que présentée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

18. PROJET EMBELLISSEMENT DE LA COUR (SUIVI)

Madame Mélanie Bérubé, directrice de l'école, nous fait un suivi sur l'évolution de projet de la cour. Un contrat a été octroyé, mais non signé. Mme Bérubé nous informe que les éléments du contrat sont en attente. Il n'y a pas de date déterminée pour la réalisation des travaux, mais il est possible que ceux-ci débutent au mois de novembre 2021.

19. PAROLE AU RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE

Mme Geneviève Bergeron, éducatrice au service de garde, nous informe que tout va bien au service de garde. Du nouveau personnel débutera la semaine prochaine afin de pourvoir les postes manquants.

20. PAROLE AU RESPONSABLE DU COMITÉ DE PARENTS

Mmes Décarie-Daigneault, Desrosiers et Brazeau ont convenu qu'elles se partageraient entre elles les participations aux rencontres du comité de parents du centre de services scolaire.

21. PAROLE AUX MEMBRES

Aucune parole.

22. PAROLE À LA DIRECTION

La direction nous informe que nous avons eu un bon d'année. Elle nous informe aussi de la planification faite en rapport avec le thème des émotions tout au long de l'année.

23. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet.

24. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du C.É. sera le mercredi 3 novembre 2021. À moins d'avis contraire, la rencontre aura lieu en présentiel à la bibliothèque de l'école.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 h 30

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par madame Sarah Décarie-Daigneault et secondé par madame Marie-Ève Desrosiers.

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.